

COMMUNIQUÉ

ON A TOUT À GAGNER !

La réforme sur les retraites voulue par le Gouvernement se prépare... Basée sur le rapport Delevoye, elle entend remplacer le système de solidarité actuel par un régime universel par points. Un nouveau projet de régression sociale orchestré par le Président Macron.

Le Gouvernement a annoncé qu'un euro cotisé ouvrirait à chaque salarié·e les mêmes droits. Derrière cette apparente équité se cache un problème central : le contenu de tes droits n'est absolument pas défini.

Aujourd'hui, le régime de retraite te garantit le maintien de ton niveau de vie, en t'assurant de toucher une pension qui représente en moyenne 61% de ton salaire net moyen.

Avec sa réforme, le Gouvernement propose que la valeur des points acquis, et donc le montant de ta pension, soit déterminé seulement au moment de ton départ en retraite en fonction de :

- L'espérance de vie ;
- Du nombre de retraité·e·s ;
- De la situation économique.

Tu ne connaîtras donc le montant de ta pension qu'au moment de ton départ.

Pension qui ne pourra que baisser !

Car le Gouvernement veut bloquer la part des richesses que nous affectons collectivement à nos retraites au mieux à 14 % du PIB (niveau actuel). Mais avec le Papy-Boom et l'allongement de la durée de vie, le nombre de retraité·e·s augmentera de 35 % d'ici 2050.

Donc, pour que les comptes soient équilibrés, le montant des retraites doit être revu à la baisse. Avec ce système en place, plus besoin de réforme pour baisser nos droits !

Cette baisse programmée des pensions vise à généraliser les retraites par capitalisation. C'est-à-dire que tu épargneras individuellement pour compléter ta retraite, en versant des cotisations dans un fonds qui les gèrera pour toi et les investira sur le marché financier ou immobilier.

Les expériences étrangères et la crise financière ont montré à quel point les retraites par capitalisation sont risquées et peuvent s'évaporer en cas d'effondrement boursier.

D'autant qu'elles contribuent à la financiarisation de l'économie, détruisent des emplois et alimentent la spéculation au détriment de nos entreprises et notre travail.

Qui seront alors les seuls gagnants de cette réforme ?

Les banquiers et les assureurs !!





Petite FAQ :

NON

▶ **Les régimes dits « spéciaux » justifient-ils la réforme ?**

Pour exemple, notre régime spécial et ses droits spécifiques ne sont financés que PAR les cheminots.

PAS POUR L'INSTANT...

▶ **L'âge légal de départ va-t-il changer ?**

... mais l'âge pivot, au-dessous duquel une décote s'applique, sera 64 ans. A la SNCF, pour les cheminots nés à partir de 1978, il faut cotiser 172 trimestres pour une retraite à taux plein, soit 42 années.

OUI...

▶ **Si le nombre de retraité-e-s augmente et celui des actifs baisse, peut-on encore financer notre système actuel ?**

...grâce à de nouvelles ressources, par exemple :

- La suppression des exonérations de cotisations des entreprises ;
- Taxer les revenus financiers au même niveau que les cotisations sociales ;
- Augmenter les cotisations de 0,2% par an, augmenter les salaires, etc ;
- Relancer une véritable politique de l'emploi.

▶ **Qu'est-ce que la "clause du grand-père" qui séduit certaines organisations syndicales ?**

C'est n'appliquer le nouveau système par points qu'aux nouveaux entrants sur le marché du travail. Autrement dit, pénaliser la jeunesse et tes enfants !

**Le 05 décembre 2019,
défend ton droit à une retraite décente
avec une pension stable !**

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Fonction :

Grade :

Position de rémunération :

Etablissement :

Tél :

Email :



BULLETIN D'ADHESION

**Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !**

Nom du secteur : Tél :

Syndicat : Tél :

Nom du contact :

Nom du syndiqué :

Montreuil, le 26 novembre 2019

